



DOSSIER DE PRESSE

Développement durable

Inauguration Site de Clot Jouffrey

Déchetterie, Centre d'enfouissement des déchets, fourrière

26/10/2011



Un réaménagement exemplaire

Le réaménagement de l'ancienne décharge de Clot Jouffrey fait partie intégrante du programme communautaire de réhabilitation des décharges.

La Communauté de Communes du Briançonnais compte, parmi ses compétences optionnelles au sens de l'article L 5214-16-II du Code Général des Collectivités Territoriales et au titre de la protection de l'environnement et de la préservation du cadre de vie :

- la création de sites de collecte sélective d'intérêt communautaire, s'agissant notamment des centres d'enfouissement technique de classe III attachés à la gestion des déchets inertes du BTP ;
- la conduite des opérations visant à la fermeture et/ou à la réhabilitation des décharges municipales, de manière à satisfaire aux prescriptions du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers.

Le site

Clot Jouffrey est située sur la commune de Saint-Chaffrey. Elle est implantée en rive gauche de la Guisane, en contrebas de la RN 91 à environ 1 km au sud-ouest du chef lieu et à proximité immédiate du lotissement « La Gérarde ».

Le site a été utilisé comme décharge depuis 1982. Une grande variété de déchets était admise : encombrants, huiles, déchets verts, piles, gravats, pneus, batteries... et même ponctuellement ordures ménagères pendant les arrêts de l'usine de Malefosse. Des incendies se sont déclarés à plusieurs reprises.

A partir de 2002, seul le dépôt de gravats a été autorisé. Ces déchets étaient particulièrement visibles depuis le chemin situé en bord de Guisane, emprunté par les promeneurs, joggeurs, vététistes. De plus, une grosse crue de la Guisane risquait d'emporter des débris vers l'aval et de déstabiliser le tas.



Les premières études préliminaires ont été lancées en avril 2003, et le premier avant-projet a été présenté aux administrations et à la population en 2006. Les années 2007 et 2008 ont été consacrées au montage et à l'instruction des dossiers d'autorisation de défrichement et "loi sur l'eau".

Après appel d'offres, le marché a été attribué début 2009 au groupement d'entreprises ALLAMANNO QUEYRAS pour les lots 1 (Terrassement-VRD) et 2 (bâtiments), et à Dynamique Environnement pour le lot 3 (Espaces verts).

Les travaux ont commencé en juillet 2009 pour les terrassements, puis en septembre 2010 pour les bâtiments. Ils ont été livrés en mai 2011.

Trois ans de préparation

Avril 2003 : Etude préliminaire pour stockage de déchets inertes

Été 2004 : topographie, étude hydraulique, lancement étude de faisabilité

Avril 2006 : lancement APS Cabinet MERLIN

Été 2006 : présentation APS aux élus et aux administrations de l'Etat

Octobre 2006 : avis négatif du DDAF sur le défrichement

Avril 2007 : déblocage par le Préfet suite à l'intervention du Président Bayrou

Été 2007 : relance du projet, concertation avec DDAF

Décembre 2007 : Dépôt des dossiers « Loi sur l'eau » et « ICPE »

Février 2008 : approbation DCE et plan de financement

Diagnostic préalable aux travaux :

Le bureau d'études ARCADIS ESG (anciennement EEG SIMECSOL et GESTER) a réalisé pour le compte de la Communauté de Communes du Briançonnais un diagnostic préalable à la réhabilitation de la décharge de Clot Jouffrey et à la création d'un casier de stockage de matériaux inertes :

- De **nombreux dépôts** avaient accumulés depuis juin 1982 : encombrants ménagers, déchets verts, gravats, ferrailles... Depuis 2002, seuls les dépôts inertes étaient autorisés. Ponctuellement, des



déchets ménagers et des scories de l'incinérateur de Malefosse y étaient déposés. La décharge occupait une emprise de l'ordre de 1,6 ha, dont 1 ha de plate forme gagné sur le lit majeur de la Guisane et 0,6 ha de talus, sur un dénivelé de 60 m.

- Un secteur à **forte fréquentation touristique**, en été mais aussi et surtout en hiver, et une zone sensible au niveau environnemental avec la proximité de ZNIEFF et de projet de site Natura 2000.
- Des **usages sensibles de l'eau** en aval de la décharge : sports d'eau vive sur la Durance (4 km en aval du site) ; la décharge étant de plus située dans le lit majeur de la Guisane.
- Un **impact** essentiellement *visuel* (depuis le chemin longeant la Guisane), certains sondages révélant des concentrations supérieures à la normale pour *l'arsenic* et le *nickel*.
- Une **ligne électrique moyenne tension**, en service au dessus de la décharge, constituait une contrainte physique incontournable pour le bon déroulement des travaux qui ont dû en outre prendre en compte la présence d'un collecteur d'eaux usées sous le front de la décharge.

Un large programme de réaménagement :

Réhabilitation de la décharge :

- décapage des matériaux inertes récents
- reprofilage du massif de déchets et protection hydraulique
- mise en place d'une couverture et gestion des eaux
- végétalisation du site

35 000 m³ de déchets et déblais, ont été déplacés.

Les plus gros éléments ont été triés.

7200 m³ d'enrochements en pied de talus, avec des blocs de **1,5 à 3 tonnes**, pour résister aux crues de la Guisane.

Aménagement paysager :

3000 arbustes, **200** jeunes plants, **30** arbres de haute tige, **9300 m²** de prairie rustique ensemencée.



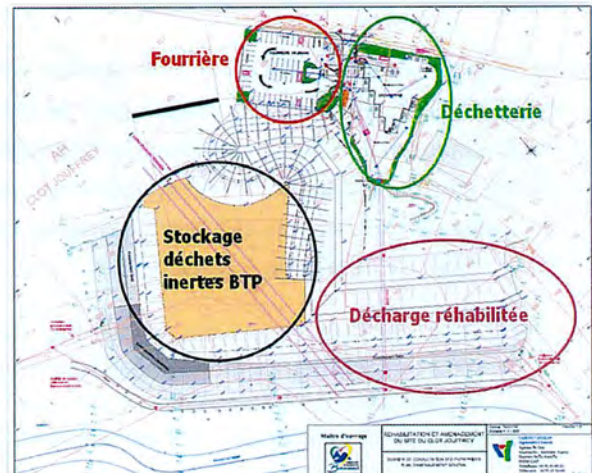
Reprofilage du massif de déchets et protection hydraulique

Aménagement

1/Création d'un centre d'enfouissement technique de classe III, pour les déchets inertes du BTP

2/Création d'une déchetterie

3/Construction d'un bâtiment destiné à l'exploitation du site créé avec raccordement eau potable, eaux usées, électricité et téléphone.



Plan de financement

Autofinancement CCB : 1 936 000 €

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 70 000 €

Total : 2 006 000 € TTC